

PROVINCE DE QUÉBEC

A V I S P U B L I C

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Secrétaire trésorier de la susdite municipalité QUE :

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE TRIENNAL 2016-2017-2018

Que l'année 2017 est le deuxième exercice financier auquel s'applique le rôle triennal (rôle d'évaluation foncière) de la municipalité de Sainte-Sabine.

Que toute personne peut prendre connaissance de ce rôle, en se présentant au bureau de la municipalité, 185 rue Principale, Ste-Sabine, aux heures régulières de bureau.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposé au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant ;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé
M.R.C. de Brome-Missisquoi
749, rue Principale
Cowansville, Qc
J2K 1J8
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la M.R.C. de Brome-Missisquoi et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Sainte-Sabine, ce 21^e jour de septembre 2016.

Chantal St-Germain
Directrice générale
Secrétaire trésorière